

## **Interpellation citoyenne relative à l'élagage radical des marronniers de l'Avenue Albert**

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Communal de Forest,

L'objet de notre interpellation de ce soir concerne l'élagage radical des marronniers de l'Avenue Albert qui a eu lieu du 26 mars au 1<sup>er</sup> avril.

Les services de Bruxelles Mobilité, qui dépendent de Monsieur le Ministre Pascal Smet, n'ont pas jugé nécessaire d'avertir à l'avance les riverains de l'Avenue Albert, ni d'effectuer une consultation préalable des habitants, tout au plus nous ont-ils conviés à une réunion le jeudi 22 mars à 14h en nous envoyant un email la veille à 19h20.

Par chance un membre d'un comité de quartier a pu se rendre à la réunion de Bruxelles Mobilité où l'auteur du rapport phytosanitaire a indiqué clairement que la taille des arbres se ferait selon une approche articulée, arbre par arbre.

Rappelons qu'au départ le chantier devait démarrer le vendredi 23 mars mais que suite à un processus administratif laborieux, les comités de quartier ont été avertis par Bruxelles Mobilité le vendredi 23 mars à 16h14 que ce chantier ne démarrait que le lundi 26 mars.

Par la même occasion, Bruxelles Mobilité a transmis aux comités de quartier le rapport phytosanitaire ainsi que l'avis au riverains concernant le chantier. Avis qui ne sera finalement distribués dans les boîtes aux lettres des riverains que le mardi 27 mars, un jour après le début du chantier.

Durant la journée du lundi 26 mars, les habitants constatent avec effroi que l'élagage défini comme important est en fait un élagage drastique des marronniers, ce que les professionnels appellent une taille radicale. Dès lors, ils demandent l'arrêt du chantier afin que le Ministre Smet convoque une réunion réunissant son cabinet et celui de la Ministre Fremault, en charge de l'environnement, les représentants de la Commune de Forest, les experts phytosanitaires et tous les comités de quartier concernés.

Les autorités communales de Forest, via la presse, abondent dans le sens des comités de quartier et des riverains.

Le mardi 27 mars, Bruxelles Mobilité propose une réunion sur place le lendemain sans arrêt du chantier. La proposition d'une discussion de fond de la part des comités étant restée sans réponse, cette réunion n'aura finalement pas lieu.

Constatant que l'élagage drastique se poursuit malgré tout, les comités de quartier décident d'occuper le chantier le soir du jeudi 29 mars afin que les autorités communales se déplacent pour constater l'étendue des dégâts et démontrer que toutes les autorisations nécessaires au chantier sont en ordre.

La réponse des autorités communales, via la police, a été que tous les permis et autorisations existaient et venaient du Ministre Smet et de proposer une rencontre le lendemain avec le bourgmestre ff.

Le vendredi 30 mars, il n'a pas été possible de rencontrer le bourgmestre faisant fonction mais celui-ci a communiqué sa position : en bref, il s'agit de travaux de sécurité de Bruxelles Mobilité et que dans ce cas-là, la Commune n'a rien à dire puisque ces travaux sont essentiels pour la sécurité publique.

En ce qui concerne une éventuelle action de la Commune, la position de celle-ci est claire : nous ne sommes pas contents, nous avons déjà exprimé notre désaccord par la presse et s'il y avait un moyen d'arrêter l'élagage radical, nous l'aurions déjà utilisé.

Et le 1<sup>er</sup> avril, le chantier continuant de manière illégale, ce sont les citoyens qui ont averti le Bourgmestre ff, en conséquence de quoi la police a arrêté l'élagage illégal vers 3h30 du matin.

Les riverains de l'Avenue Albert et les comités déplorent le manque de réaction de la Commune de Forest, avant le début du chantier d'élagage, pendant celui-ci ainsi que lors de la poursuite illégale du chantier dans la nuit du 1er avril, ainsi que le manque de soutien aux habitants fortement mobilisés pour la défense de leur patrimoine vert et paysager.

L'argument de sécurité pour justifier l'élagage radical des marronniers ne tenait aucun compte du rapport phytosanitaire commandité par Bruxelles Mobilité. Il est surtout incompréhensible que les recommandations de ce rapport n'ont pas été respectées par la société d'élagage, ni en terme de sécurité, ni en terme de respect des arbres. De plus, l'élagage réalisé Avenue Churchill à Uccle par la même société avait été modéré, en comparaison avec la rage de ramener les marronniers à un alignement de troncs nus ou de totems à Forest. Pourquoi ces deux poids deux mesures ?

Y a-t-il un lien à établir avec le futur projet de réaménagement et de rénovation de l'Avenue Albert à plus long terme ?

**En tant que riverains et comités de quartier, nous demandons au Conseil Communal de répondre aux questions suivantes :**

**Avant le début du chantier**

- Quand la Commune a été mise au courant du chantier et par qui?
- Quand la Commune était au courant du chantier, quelles ont été les actions de la Commune ?
- Est-ce que la Commune a demandé le rapport phytosanitaire à Bruxelles Mobilité- L'a-t-elle reçu et à quelle date, l'a-t-elle analysé et quelles en ont été les conclusions ?
- Est-ce que d'autres contacts ont été pris avec les services de Bruxelles Mobilité ? Si oui, lesquels et quand ?
- Est-ce que la commune a pris contact avec les comités de quartier ? Si oui ? Quand ?
- Qui devait et qui a délivré les autorisations pour le chantier ? Bruxelles Mobilité ? La Commune ? Quand ?

### **Pendant le chantier de taille radicale**

- Est-ce que la Commune de Forest a inspecté le chantier suite aux réactions des riverains ?
- Quelles sont les actions que la Commune a entrepris auprès de Bruxelles Mobilité ?
- Quelles ont été les réponses de Bruxelles Mobilité ?
- Pourquoi la Commune n'a pas produit les autorisations de chantier lorsque les comités de quartier en ont fait la demande ?
- Pourquoi la police de la zone Midi n'a pas dressé de PV pour élagage illégal la nuit du 1<sup>er</sup> avril lors de l'arrêt du chantier?
- Pourquoi la Commune n'a pas soutenu les riverains ?

### **Après le chantier**

- Est-ce que la zone de Police a dressé un PV après le 1er avril ?
- Est-ce que la Commune de Forest a dressé un PV (environnement) après le 1er avril ?
- Quelles sont les actions et suites données par la Commune de Forest après le 1er avril ?
- Est-ce que la Commune de Forest a saisi la police de l'environnement de Bruxelles Environnement ?
- Quelle est la position de la Commune face à ces tailles radicales ?
- Quelle est la position de la Commune face au fait que le rapport phytosanitaire de Bruxelles Mobilité n'a pas du tout été respecté lors des travaux de taille/élagage ?

### **Nous demandons également via les membres du Conseil Communal siégeant au Parlement Bruxellois,**

1. d'introduire une interpellation conjointe de Monsieur le Ministre Pascal Smet et de Madame la Ministre Céline Fremault, interpellation de Monsieur le Ministre Pascal Smet concernant la gestion désastreuse du chantier et **le non suivi manifeste des recommandations du rapport de l'expert mandaté par Bruxelles Mobilité** et interpellation de Madame la Ministre Céline Fremault concernant l'application de la mesure N°12 du Plan Nature - Développer et mettre en œuvre des plans d'aménagement et de gestion écologique des espaces associés aux infrastructures de transport - surtout l'état d'avancement du point 12- 1b du tableau de programmation du Plan Nature qui s'intitule « Poursuivre et amplifier la collaboration avec Bruxelles Mobilité pour la gestion écologique des bords de voirie »

Nous vous remettons donc ce soir un dossier qui démontre sans équivoque que le rapport phytosanitaire n'a pas du tout été suivi .....et nous vous remercions de votre attention.

Cette interpellation est faite au nom du Collectif CitoyensForest1190, regroupant les Comités de Quartier Meunier, Brugmann-Berkendael-Albert, Alexandre Bertrand et CODA (Forest).